

Le 25 novembre 2020

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les députés qui servent la population canadienne en tant que membres du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes.

Faire la lumière sur l'incidence que la COVID-19 a eue et continue d'avoir sur les femmes est un travail d'une importance inestimable pour accroître la sécurité et le bien-être des femmes canadiennes.

Les opinions exprimées dans le présent mémoire sont les miennes, bien qu'elles correspondent au point de vue de nombre de mes collègues policiers. Ce mémoire ne représente en aucun cas l'avis de mon employeur.

Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions insoupçonnées sur de nombreux Canadiens. J'ai été témoin des conséquences directes ou indirectes de cette situation sans précédent sur les plans sanitaire, social, économique et criminel.

Je suis policière en service depuis maintenant 26 ans. Je travaille présentement en première ligne et je réponds aux appels urgents placés au 911 afin de servir la communauté. J'ai été un témoin direct des nombreuses conséquences de la COVID-19.

À titre d'enquêteuse, j'ai travaillé dans de nombreux domaines spécialisés, comme l'unité des crimes sexuels, et j'ai mené des enquêtes sur l'exploitation des femmes et des filles ainsi que sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Manitoba. J'ai également été responsable d'innombrables enquêtes relatives à des cas de violence domestique.

La réalité des femmes victimes de violence était déjà difficile avant la pandémie de COVID-19, comme j'ai pu le constater dans ma carrière, et la pandémie n'a fait qu'amplifier ces graves problèmes en plus d'en créer de nouveaux, alors que la situation était déjà compliquée. Comme il s'agit d'un sujet de discussion assez vaste, je vais restreindre la portée de mon intervention et présenter un aperçu de mes principales préoccupations.

La nécessité de prendre des mesures de santé publique pour atténuer les risques d'exposition à la COVID-19, comme la mise en quarantaine, l'éloignement physique, le télétravail et les fermetures partielles ou complètes, a eu des conséquences regrettables.

Les mesures ont notamment mené à un manque d'accessibilité pour ceux qui cherchent à obtenir rapidement des services sociaux et de santé mentale en personne. Elles ont également mené à des fermetures partielles ou complètes de services communautaires essentiels, comme des refuges, des services d'aide psychologique, de l'hébergement, des ressources en matière de toxicomanie, des centres d'accueil et des services de première ligne.

En raison de tous ces problèmes, nombreux sont ceux qui ont de la difficulté à s'adapter à notre nouvelle réalité. Les dépendances augmentent, et beaucoup de personnes qui souffraient de problèmes de santé mentale voient leurs symptômes s'intensifier et prendre de plus en plus de place. Depuis le début de la pandémie, j'ai notamment observé une forte hausse du nombre de jeunes femmes portées disparues, heureusement retrouvées par la

police. Or, pendant la période où elles sont introuvables, ces femmes courent un grand risque d'être exploitées ou victimes d'un crime grave.

La situation est difficile pour les corps policiers, puisqu'ils sont les premiers appelés en cas de crise. Ils n'ont que peu de ressources à offrir aux personnes qui sont en situation de crise. Il y a présentement un manque de **services immédiats** pour les problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

En raison de la pandémie, le gouvernement a demandé aux établissements correctionnels et aux commissions de libération conditionnelle de songer à relâcher les prisonniers et les délinquants pour ralentir la propagation de la COVID-19.

Voilà qui est inquiétant. Des délinquants accusés ou inculpés d'infractions violentes ou ayant un casier judiciaire pour des infractions violentes sont libérés par les tribunaux dans l'attente de leur prochaine audience, laquelle a souvent lieu le lendemain.

La situation est particulièrement préoccupante dans les cas de violence domestique entre partenaires intimes. Malheureusement, ces cas ne sont pas rares. Ces libérations hâtives sont attribuables à la pandémie et visent à réduire le risque de COVID-19 dans les établissements correctionnels ainsi qu'à réaliser des économies. C'est inacceptable.

Les mesures liées à la COVID-19 au sein des établissements correctionnels doivent permettre de protéger les délinquants et les victimes d'actes criminels. Le taux de récidive est élevé, et notre système judiciaire est comparable à une porte tournante. Je crois que cela contribue d'ailleurs à la propagation de la COVID-19 dans les établissements correctionnels et dans la communauté.

La sécurité des femmes au Canada doit être une priorité. Les femmes qui ont peur de subir des violences physiques ou de mourir aux mains de leur partenaire doivent avoir l'assurance que le système judiciaire canadien est là pour les protéger.

Je suis prête à parler du présent mémoire plus en détail si nécessaire. Merci.

Cordialement,

Rejeanne Caron